

Le texte de la F-Gas révisée est désormais paru



Le journal Officiel de l'Union européenne du 20 février 2024 officialise la parution du nouveau règlement F-Gas qui fait désormais référence.

Adopté en 2014 en vue d'infléchir l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre fluorés, le règlement (UE) no 517/2014 est devenu caduque suite à la publication du nouveau règlement au Journal Officiel de l'Union européenne en date du 20 février. Désormais, encore plus restrictif, il faut parler du **règlement 2024/573** daté du 7 février 2024. Le texte modifie du même coup la directive (UE) 2019/1937.

Conformément au processus d'adoption qui prévoit une entrée en vigueur 20 jours après la parution au JO, le règlement sera effectif le 11 mars 2024.

Reste à savoir, si les ajustements de traduction ont été pris en compte et de quelle manière.

<https://www.larpf.fr/f-gas/23573/le-texte-de-la-f-gas-revisee-est-desormais-pa>